

Présentation du CAP
Métiers de la coiffure
Diplôme de l'Education nationale

MAJ LE 14/01/2022

Préparé avec l'école d'Esthétique et de Coiffure

EN GUADELOUPE

A propos de

ÉCOLE D'ESTHÉTIQUE ET DE COIFFURE

Depuis quelques années, la place de la beauté, du bien-être est devenue primordiale dans notre société.

Pour répondre aux besoins des personnes qui accordent de plus en plus de temps à leur apparence et à leur manière de se mettre en valeur, le nombre de salons de coiffure et d'instituts d'esthétique s'est amplifié.

En conséquence, certains métiers se sont développés et recrutent du personnel de plus en plus qualifié et compétent, c'est pourquoi nous faisons en sorte de pouvoir former le mieux possible ces futurs professionnels du métier.

De plus, FAEEC est un Lycée Professionnel sous contrat d'association avec l'Education Nationale habilité à recevoir des boursiers.



**Formation accessible à tous.
Parcours adapté individuellement.**

Le (la) titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Métiers de la coiffure est un(e) professionnel (le) qualifié(e) dans :

- les techniques de base d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de mise en forme, de coloration, de coiffage sur une clientèle féminine et masculine ;
- L'accueil de la clientèle ;
- Le conseil et la vente de services et de produits.

Secteurs d'activité

Le ou la titulaire du C.A.P Métiers de la coiffure exerce son activité en respectant la réglementation en vigueur, dans les secteurs suivants :

- Tout type d'entreprise de coiffure (salons de coiffure, salons itinérants, entreprises de coiffure à domicile, entreprises liées au secteur de la coiffure ;
- Secteur du spectacle et de la mode ;
- Etablissements et institutions diverses avec des activités de coiffure intégrées (centre d'esthétique, de thalassothérapie, établissements de tourisme et de loisirs, de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement de personnes âgées).

Fonctions exercées - débouchés



Coiffeur qualifié



Conseiller(ère) vente de services et de produits auprès de la clientèle










Chef (fe) d'entreprise

Poursuite d'études

Après l'obtention du CAP Métiers de la coiffure. Vous pourrez intégrer un BAC PRO Métiers de la coiffure - BTS Métiers de la coiffure.- un CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie - un CQP responsable d'institut de bien-être.

Le CAP Métiers de la coiffure est découpé en blocs de compétences

-  Bloc de compétence n° 1 : Réalisation de prestations de coiffure
-  Bloc de compétence n° 2 : Etablir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise
-  Bloc de compétence n° 3 : Français et histoire-géographie enseignement moral et civique
-  Bloc de compétence n° 4 : Mathématiques- sciences-physiques et chimiques
-  Bloc de compétence n° 5 : Education physique et sportive
-  Bloc de compétence n° 6 : Langue vivante
-  Bloc de compétence n° 7 : Epreuve facultative : Arts appliqués à la profession

Un bloc n'a pas de durée de validité. Il est acquis à vie.

L'ensemble des blocs de compétences composent le CAP Métiers de la coiffure



Passerelles



Si des blocs de compétences généraux sont validés, vous pourrez être exemptés de les passer pour d'autres CAP.



Pièces à fournir pour l'inscription :

Photocopie pièce d'identité

Photocopie du CAP Coiffure ou CAP Esthétique

Photocopie du BAC

Attestation pôle emploi pour les demandeurs d'emploi

Voir liste complémentaire ...